

DEC151953DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Florence PARNIER et M. Pierre BERTRAND-MAPATAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, Ingénieure de recherche hors classe, adjointe à la déléguée régionale à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence PARNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Pierre BERTRAND-MAPATAUD, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, Responsable du service des ressources humaines de la Délégation Aquitaine.

Article 3

La présente décision annule la décision n° DEC150852DR15 et prend effet au 1^{er} septembre 2015.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 septembre 2015

La déléguée régionale
Gaëlle BUJAN